

DESTINATAIRES : Titulaires de permis de services de garde d'enfants

EXPÉDITEUR : Phil Graham
Sous-ministre adjoint
Division de la petite enfance et de la garde d'enfants

DATE : Le 7 avril 2021

OBJET : Mise à jour du ministère de l'Éducation : Décret ordonnant de rester à domicile et mise à point sur les règles de santé et sécurité

Nous vous remercions de tous les efforts que vous déployez pour protéger les enfants, les familles et le personnel des services de garde d'enfants pendant cette période difficile. Je tiens à souligner l'incroyable effort que vous avez déployé dans le cadre des programmes de garde d'enfants dans toute la province au cours de cette période difficile.

Décret ordonnant de rester à domicile à la grandeur de la province

Le 7 avril 2021, le gouvernement a annoncé un ordre de rester à domicile à la grandeur de la province à partir du 8 avril pour une période d'au moins quatre semaines jusqu'au 6 mai, en raison de la détérioration des tendances des indicateurs clés de la santé communautaire à travers la province. Comme l'a souligné le médecin hygiéniste en chef, la mise en œuvre d'un confinement à l'échelle de la province est nécessaire pour maîtriser la troisième vague de cette pandémie afin que nous puissions sauver des vies et permettre à notre programme de vaccination de continuer sa mise en œuvre

Durant cette période, le gouvernement permettra aux services de garde de rester ouverts en tant que soutien continu pour les enfants et les familles. La semaine de relâche aura lieu au mois d'avril, comme prévu. Nous demandons aux écoles de continuer à donner accès à leurs garderies sur place pour les programmes autorisés à fonctionner pendant la semaine de relâche.

Il n'y a aucun changement concernant l'opération des services de garde d'enfants autorisés. Les centres de garde (incluant les programmes autorisés qui opèrent avant/après l'école) et les agences de garde à domicile autorisés resteront ouverts et doivent continuer à respecter les protocoles de santé et de sécurité publiques. Durant la

semaine de relâche du 12 au 16 avril, les titulaires de permis qui sont autorisés pour desservir des enfants d'âge scolaire pour de pleines journées sont autorisés à le faire.

Dans certaines régions de la province, où les unités de santé publique locales ont demandé aux écoles de leur région de se tourner vers l'apprentissage à distance, les fournisseurs de services de garde d'enfants devraient communiquer avec leur GSMR/CADSS ou leur unité de santé publique locale pour déterminer s'il y a des implications pour les services de garde d'enfants.

L'accroissement du dépistage asymptomatique

Pour la semaine du 12 au 18 avril, les pharmacies qui offrent des services de dépistage et d'évaluation dans la province accepteront des rendez-vous pour le dépistage asymptomatiques des enfants qui fréquentent un service de garde d'enfants et du personnel/des fournisseurs de services de garde d'enfants. Le ministère de l'Éducation travaillera avec les conseils scolaires afin d'offrir des cliniques dans les écoles. Les parents sont encouragés à tirer avantage de cette capacité de dépistage afin de faire dépister leurs enfants pour soutenir un retour sécuritaire à l'école le 19 avril et de continuer l'exploitation sécuritaire des services de garde.

Rappel – Santé et Sécurité

Dans le contexte du décret à rester à domicile à la grandeur de la province et l'importance d'assurer la santé publique et la sécurité lors de la prestation de programmes pour la garde d'enfants au cours de cette période, le respect continu des protocoles de santé et de sécurité publiques est essentiel. Ces actions protègent les enfants, les familles et le personnel et limiteront la propagation des cas de COVID-19 dans nos collectivités.

Comme nous vous l'avons déjà communiqué, les documents d'orientation les plus récents sont maintenant accessibles en ligne :

- [*Directives opérationnelles relatives aux services de garde d'enfants durant l'éclosion de COVID-19*](#)

De plus, les *Directives opérationnelles durant l'éclosion de COVID-19 – Pour les programmes de garde d'enfants des Premières Nations (en anglais uniquement)* ont été distribuées aux collectivités le 11 mars 2021.

L'[Outil de dépistage de la COVID-19 pour les écoles et les services de garde d'enfants](#) est également à votre disposition et à la disposition des familles pour aider à dépister les symptômes.

Nous avons également joint le modèle d'une lettre que vous pouvez envoyer aux familles pour souligner l'importance de respecter les protocoles de santé publique et de sécurité, promouvoir les meilleures pratiques pour une relâche d'avril en toute sécurité, et encourager que les parents fassent passer un test de dépistage de la COVID-19 à

leurs enfants pour assurer un retour sécuritaire à l'école le 19 avril et de continuer l'exploitation sécuritaire des services de garde.

La santé, la sécurité et le bien-être des enfants, des familles et des fournisseurs de services de garde d'enfants et de petite enfance sont la priorité du ministère. La formation sur la santé et la sécurité, le respect des protocoles, le dépistage constant, le port du masque et la distanciation sont des facteurs clés qui favorisent le maintien d'un environnement sécuritaire dans les milieux de garde d'enfants.

Nous reconnaissons votre dévouement et votre engagement continu à maintenir la santé et la sécurité de votre personnel ainsi que les enfants et les familles auxquelles vous offrez votre service. Le ministère reconnaît vos efforts et, ceux des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) et les autres membres de vos équipes pour votre vigilance et discipline constantes pour soutenir les enfants et les familles dans cette province en assurant l'accès à des milieux sécuritaires et sains de haute qualité pour nos enfants.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Phil Graham